

*Santé des non-fumeurs—Loi*

Le débat concernant l'usage du tabac n'est pas nouveau. Le texte le plus ancien que j'ai pu trouver décrit le tabac comme une substance «barbare, bestiale, vile et nauséabonde qui agace le nez, dérange le cerveau et empoisonne les poumons». Je m'empresse de dire que je n'emprunte pas cette citation à la députée de Broadview—Greenwood, mais à Jacques Ier, roi d'Angleterre en l'an de grâce 1604.

Néanmoins, les maladies associées au tabac n'ont commencé à vraiment se répandre qu'avec l'invention de la machine à fabriquer des cigarettes, en 1880. Cette année-là, 500 millions de cigarettes ont été produites commercialement aux États-Unis. En cinq ans, la production a doublé pour passer à un milliard de cigarettes; et en cinq autres années, elle a quadruplé pour passer à quatre milliards de cigarettes. Quelque 90 années plus tard, en 1980, la production annuelle atteignait 620 milliards de cigarettes aux États-Unis et 64 milliards environ au Canada.

Presque tous les Canadiens sont au fait du lien qui existe entre le tabagisme et le cancer du poumon. Ce que la plupart des gens ne savent pas, c'est que le cancer du poumon était à peu près inconnu avant l'invention de la machine à fabriquer des cigarettes. Au tournant du siècle, le pathologiste Adler estimait à quelque 300 seulement les cas de cancer du poumon à avoir été rapportés dans les hôpitaux du monde entier qu'il avait pu consulter. Aujourd'hui, c'est le cancer le plus meurtrier chez les hommes. Dans un seul hôpital de Toronto, le Princess Margaret, il y a eu 1 119 nouveaux cas de cancer du poumon en 1980.

La cigarette est la première cause de décès prématuré en Amérique du Nord. Des études actuarielles indiquent qu'elle est responsable de 33 p. 100 de tous les décès par cancer, de 25 p. 100 de tous les décès par maladie cardiaque, et de 40 p. 100 de tous les décès par maladie respiratoire.

Non seulement les fumeurs meurent prématurément, mais ils sont plus souvent malades. Les fumeurs sont hospitalisés 50 p. 100 plus souvent que les non-fumeurs. Ils ont deux fois plus d'accidents que les non-fumeurs. On estime que, en dollars de 1980, chaque fumeur coûte à son employeur 600 \$ en moyenne en productivité perdue.

Les actuaires comparent les taux de mortalité des fumeurs et des non-fumeurs depuis 1964. Parmi les personnes assurées sur la vie, le taux de mortalité des fumeurs est 15 fois plus élevé par cancer des voies respiratoires, 14,7 fois plus élevé par pneumonie et rhume, 8,1 fois plus élevé par hypertension, et 5,8 fois plus élevé par maladies du système digestif.

On a effectué aux États-Unis une étude détaillée sur les causes de mortalité de tous les anciens combattants américains. Outre les taux élevés de cancers du poumon et des bronches mentionnés précédemment, on a découvert que les fumeurs ont 12,5 fois plus de chances d'avoir un cancer du pharynx, 10 fois plus de chances d'avoir un cancer du larynx, 6,2 fois plus de chances d'avoir un cancer de l'oesophage et 5,2 fois plus de chances d'avoir un anévrisme aortique.

Pour la période d'étude allant de 1960 à 1984, on a évalué que 659 000 Canadiens étaient morts prématurément pour des causes directement reliées à l'usage du tabac—cela représente presque 30 000 morts par an. Ces études montrent que le taux de mortalité est directement relié à l'âge où une personne a commencé à fumer, ainsi qu'au nombre de cigarettes fumées

par jour. C'est la raison pour laquelle il est si important d'empêcher nos jeunes de commencer à fumer et c'est pourquoi j'approuve l'interdiction récente de faire de la publicité pour le tabac qui a été proposée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp).

Cependant, il y a de l'espoir pour les fumeurs. Les études révèlent également que le taux de mortalité redevient normal lorsqu'on arrête de fumer. Pour les personnes qui fument moins de 20 cigarettes par jour en moyenne, le taux de mortalité n'est que de 30 p. 100 supérieur à la normale un an après qu'elles ont arrêté de fumer et redevient normal dix ans après.

Les personnes qui fument plus d'un paquet par jour n'ont pas autant de chance. Leur taux de mortalité l'année après qu'ils ont cessé de fumer est toujours 269 p. 100 du taux normal. Cependant, après dix ans d'arrêt le taux de mortalité même d'un grand fumeur n'est que 50 p. 100 supérieur à la normale. Ce chiffre de 50 p. 100 est élevé parce qu'il comprend un grand nombre de personnes qui ont cessé de fumer sur les conseils de leur médecin parce qu'elles avaient déjà de graves problèmes de santé.

Si l'on devait étudier le cas des grands fumeurs qui ont cessé volontairement de fumer avant que leur médecin ne leur conseille, on trouverait que leur taux de mortalité est très proche de la normale cinq ans plus tard et qu'il est redevenu normal dix ans plus tard. Malheureusement, ceux qui attendent que leur médecin leur ordonne d'arrêter de fumer ont un taux de mortalité très élevé même après 15 ans, s'ils sont toujours en vie.

Les études statistiques actuarielles sont nombreuses et elles concordent toutes pour conclure que le tabac tue, qu'il rend malade. Même la fumée indirecte respirée par un non-fumeur est dangereuse. L'usage du tabac met la santé en danger. Il est maintenant socialement inacceptable d'exposer les autres aux risques de la fumée secondaire dans les bureaux ou dans les transports publics.

Je tiens à féliciter encore une fois la députée de Broadview—Greenwood d'avoir présenté le projet de loi C-204. Elle a manifestement réussi à attirer l'attention du Parlement sur le problème de santé le plus grave que nous connaissions au Canada.

Le gouvernement a pris des mesures importantes ces dernières semaines pour restreindre la consommation du tabac. L'adoption du projet de loi à la deuxième lecture et son étude au comité permettront sans doute de trouver plusieurs autres mesures raisonnables capables de sauver encore des centaines d'autres vies humaines par année.

**M. Bob Hicks (Scarborough-Est):** Monsieur le Président, j'aimerais féliciter moi aussi ma collègue, la députée de Broadview—Greenwood (M<sup>me</sup> McDonald), d'avoir présenté cet excellent projet de loi qui est aussi d'une grande actualité. Il porte sur une question à laquelle beaucoup de Canadiens attachent une grande importance. Mon collègue, le député de York—Scarborough (M. McCrossan), a cité un grand nombre de statistiques très utiles auxquelles tous les Canadiens devraient réfléchir. J'aimerais parler longtemps du projet de loi en général, mais il y a certains points précis sur lesquels je voudrais insister.